

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 9 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de convocation :	2 avril 2024	Date d'affichage :	2 avril 2024
------------------------------	--------------	---------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoint, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absent excusé : NEANT

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

DEL6/09-04-24 – Indemnité de fonctions aux Elus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n° DEL4/26-05-20 du 26 mai 2020, fixant les taux des indemnités du Maire et des Adjointes,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-12 du 26 mai 2020, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal avait fixé une indemnité inférieure au barème, pour le maire à 31% au lieu de 40,3 % et pour les adjoints à 8,25 % au lieu de 10,7 %, ayant une population entre 500 et 999 habitants.

Il souhaite verser la totalité des indemnités aux adjoints et souhaite que le taux pour les indemnités du maire reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **LAISSE** le taux à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour M. FLAMAND Robert, Maire.

- **FIXE** le taux à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour :

- M. BOUCHARD Éric, 1^{er} Adjoint
- Mme CREPIAT Annie, 2^{ème} Adjoint
- M. GARDON François, 3^{ème} Adjoint
- Mme VIRICEL Christelle, 4^{ème} Adjoint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240409-DEL6_09-04-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

- **PRECISE** que ces taux seront versés à compter du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT

Le Maire,
Robert FLAMAND

